



Association Intercommunale pour l'épuration des eaux  
de la région Basse-Broye – Vully (EBBV)

## **Procès-verbal de l'assemblée des délégués de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux de la région Basse-Broye – Vully (EBBV) du 8 mai 2025 à 19 h 00 à Cudrefin**

### **1. Ouverture de l'assemblée**

M. Sébastien Formica, président de l'assemblée des délégués, ouvre l'assemblée ordinaire à 19 h 00.

L'assemblée est informée que la séance de ce soir est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera conservé jusqu'à l'approbation du procès-verbal et ensuite supprimé.

M. le président précise que l'assemblée a été convoquée par invitation personnelle envoyée par courriel le 7 avril 2025, par insertion dans la FAO du canton de Fribourg pour les communes fribourgeoises et au pilier public pour les communes vaudoises, conformément à l'article 14 des statuts. La question est posée à l'assemblée si elle a des remarques à formuler quant au mode de convocation. Ceci n'étant pas le cas, M. Sébastien Formica donne lecture de l'ordre du jour, soit :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Contrôle des présences
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 19 septembre 2024
4. Elections statutaires
  - a) Election du/de la représentant-e de Grolley-Ponthaux au comité de Direction
  - b) Election d'un-e suppléant-e à la commission financière
5. Comptes et rapports de gestion de l'exercice 2024
  - a) Présentation
  - b) Rapport de l'organe de révision
  - c) Rapport de la commission financière
  - d) Approbation des comptes 2024
6. Etat d'avancement du projet
7. Divers
  - a) Information sur la mise à jour des statuts de l'EBBV 2025
  - b) Dates des prochaines séances.

Aucune remarque n'étant faite sur l'ordre du jour, il est directement passé au point 2.

## **2. Contrôle des présences**

Suite à la fusion des communes de Grolley et Ponthaux, l'association passe de 10 communes à 9 communes. Le nombre de voix de la nouvelle commune Grolley-Ponthaux est défini à 6 voix selon le nombre d'habitants. En règle générale, le nombre total de voix va passer de 47 à 48 voix et à une majorité absolue en cas d'assemblée complète de 24 à 25.

Plusieurs personnes sont excusées ce soir, dont les communes de Gletterens et Faoug. De ce fait, **44 voix ont été distribuées pour une majorité absolue à 23.**

La liste des présences est jointe au procès-verbal.

Selon les statuts, des scrutateurs avaient été nommés dont M. Jan Salzmann présent ce soir ; il officiera en tant que scrutateur ce soir.

## **3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 19 septembre 2024**

Le procès-verbal de l'assemblée du 19 septembre 2024 ne sera pas lu étant donné qu'il a été envoyé aux délégués avec la convocation. La question est posée à l'assemblée quant à savoir si elle a des remarques. M. Sébastien Formica demande qu'en page 2 du dit procès-verbal, une correction soit apportée concernant le descriptif de son mandat de vice-syndic à Belmont-Broye ; à savoir qu'il est responsable du dicastère des constructions et des projets communaux pour sa commune. L'assemblée n'ayant pas d'autre remarque, il est passé à l'approbation du procès-verbal du 19 septembre 2024 à main levée avec la modification apportée.

Le procès-verbal de l'assemblée du 19 septembre 2024 est ainsi accepté avec 5 abstentions (1 délégué).

M. Sébastien Formica remercie Mme Laurence Baliacas pour la rédaction du procès-verbal.

## **4. Elections statutaires**

### **a) Election du/de la représentant-e de Grolley-Ponthaux au Comité de Direction**

M. Antoine Julmy présente M. Jan Salzmann, conseiller communal depuis 2021 au sein de l'ancienne commune de Ponthaux, en charge du dicastère de l'eau, des déchets, de la protection de la population. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, avec la création de la nouvelle commune Grolley-Ponthaux, il a conservé ses responsabilités dans le domaine des eaux et des déchets. Il succède ainsi à M. Guillaume Rohrbasser ancien représentant de la commune de Grolley au sein du comité directeur de l'EBBV. Sur le plan professionnel, M. Jan Salzmann travaille dans le domaine de l'immobilier de l'armée suisse. Il gère notamment les aspects financiers des procédures d'appels d'offres avec les entreprises tierces ainsi que les tâches de secrétariat. Particulièrement intéressé par les enjeux liés à l'assainissement des eaux et décidé à représenter activement le district de la Sarine fribourgeoise, M. Jan Salzmann est très motivé à s'impliquer pleinement dans le comité directeur auquel il a déjà eu l'occasion de participer à plusieurs reprises en tant que voix consultative. Pour la forme, M. Sébastien Formica demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidatures. Ceci n'étant pas le cas, le CoDir propose M. Jan Salzmann comme candidat. M. Jan Salzmann est élu par acclamation par l'assemblée des

délégués. Afin de souhaiter officiellement la bienvenue à M. Jan Salzmänn au sein du comité directeur, M. Michel Verdon lui adresse quelques mots en relevant qu'il est important qu'un membre représente le district de la Sarine même si plus éloigné.

#### **b) Election d'un-e suppléant-e à la commission financière**

A son tour, M. Jan Salzmänn, précédemment suppléant à la commission financière, présente M. Antoine Julmy, ancien conseiller communal à Grolley depuis 2016 et maintenant conseiller communal à Grolley-Ponthaux, en charge de l'agriculture, des forêts et des ruisseaux, pour reprendre sa place de suppléant au sein de la commission financière. Au terme de la présentation, M. Sébastien Formica demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidats. Ceci n'étant pas le cas, il est proposé aux délégués d'accepter la candidature de M. Antoine Julmy au poste de suppléant délégué à la commission financière. M. Antoine Julmy est ainsi nommé suppléant à la commission financière par acclamation

### **5. Comptes et rapports de gestion de l'exercice 2024**

La parole est passée à M. Michel Verdon pour :

#### **a) Présentation**

Les documents relatifs aux comptes 2024 ont été remis avec la convocation aux délégués. Ils ne seront par conséquent pas lus dans leur intégralité, la présentation de ce soir sera jointe au procès-verbal. M. Michel Verdon donne quelques informations, à savoir que les comptes sont à l'équilibre. Seulement Fr 102'590.78 ont été dépensés, soit légèrement en dessous du budget. Cela s'explique notamment par un démarrage un peu plus lent que prévu, ce qui se ressent tant sur les dépenses que sur les investissements. Il est toutefois relevé un léger dépassement de budget d'environ Fr 5'000.00 pour la mise en route du mode comptable (contrôle interne) plus long qu'estimé au préalable. Deux autres comptes sont aussi légèrement dépassés : l'aspect du support informatique dépassé d'environ Fr 1'000.00 et le 3e compte présentant un dépassement et celui des eaux usées lié aux honoraires des employés de la STEP qui participent aux séances techniques, soit environ Fr 1'000.00 également. En résumé, les investissements sont inférieurs aux prévisions en raison d'un rythme d'avancement des études plus lent que prévu. Les investissements qui n'ont pas été réalisés en 2024 en raison de l'avancement des études ont été portés au budget 2025 des investissements. En ce qui concerne l'endettement, M. Michel Verdon explique que le principe est de travailler avec un crédit de construction à un taux relativement intéressant qui laisse la liberté de réaliser des ATF pour partir ensuite sur de l'emprunt. Par rapport aux premières projections financières prévues, les taux sont bas et descendent encore ces derniers temps. Il est encore à signaler qu'au 31 décembre 2024, le montant de l'emprunt utilisé s'élevait à Fr 656'250.20.

Le dernier point à relever concerne la rétrocession, à savoir que tout ce qui a été perçu en plus sera rétrocédé. Cette partie pourrait être expliquée plus en détail par Mme Karine Guisolan, comptable, qui n'a malheureusement pas pu venir ce soir et que M. Michel Verdon prie l'assemblée de bien vouloir excuser. M. le président du CoDir informe que l'exercice 2024 se clôturera en rétrocédant le montant de Fr 69'409.22 aux communes selon la clé de répartition.

Pour terminer, M. Michel Verdon précise que Fiducor, organe de révision engagé pour 3 ans, a travaillé et remis son rapport. Selon leur appréciation, les comptes annuels sont conformes

aux prescriptions légales cantonales et communales. Il recommande donc de proposer à l'assemblée des délégués d'approuver les comptes annuels 2024.

### **b) Rapport de l'organe de révision**

Ce point ayant été vu conjointement avec le point précédent, le rapport de l'organe de révision ne sera pas lu étant donné qu'il était également joint à la convocation.

La parole est passée à l'assemblée pour ces éventuelles questions.

L'assemblée n'ayant pas de question, la parole est passée à M. Fabien Aeby pour le point suivant :

### **c) Rapport de la commission financière**

M. Fabien Aeby relève que cette fois cela s'est mieux passé en commission financière malgré que les comptes ont été reçus avec un peu de retard. La CoFin, composée de Mme Anita Moullet, M. Fabien Aeby et M. Théodore Lavanchy, s'est donc réunie. Les comptes 2024 lui ont été présentés par Mme Karine Guisolan et M. Michel Verdon. Les membres de la CoFin ont pu profiter de ce 1<sup>er</sup> exercice, pas encore très fourni, pour comprendre la mise en place des différents documents comptables. Ils sont ainsi très contents de débiter leur travail de cette manière, les documents sont très clairs. M. Fabien Aeby souligne le bon travail de Mme Karine Guisolan et se dit confiant pour la suite pour la gestion des comptes étant donné que le volume financier va beaucoup augmenter. Pour cet exercice 2024, la CoFin n'est pas trop entrée dans le détail car il n'y avait rien de particulier en ce début de travaux. Même si cela ne concerne pas l'exercice 2024, M. Fabien Aeby mentionne que la CoFin a déjà pu constater une grosse évolution entre février et mars 2025. Après discussion avec Mme Karine Guisolan, des précisions ont été apportées au rapport en ce qui concerne la consolidation de la dette. Les factures sont payées avec le crédit de construction et lorsque le million est atteint, l'emprunt est consolidé à un taux fixe sur 5 ans ce qui permet de baisser les taux et de limiter le poids de la dette. De ce fait, en février 2025, une partie a déjà pu être consolidée. La CoFin mentionne que le projet est en démarrage et que cela va moins vite que prévu. Elle rappelle qu'il appartient à l'assemblée de s'assurer que le projet s'exécute comme les communes en ont besoin.

Il n'y a rien de particulier à relever sur les comptes par nature. Par contre, une version corrigée du rapport de la CoFin a été envoyée ce jour aux délégués suite à une petite erreur qui ne porte pas à conséquence (voir annexe). M. Fabien Aeby donne quelques explications. Il rappelle que lors de la dernière assemblée, il a été voté un transfert de l'organe d'emprunt de l'ECPF à l'EBBV. Maintenant, c'est donc l'EBBV qui emprunte les montants et finance conséquemment les dépenses. Cela permet à l'EBBV de récupérer la TVA, ce qui représente un montant assez important. Pour 2024, ce sont Fr 84'700.55 qui ont pu être récupérés.

Le dernier point relativement délicat concerne le rapport de la CoFin qui est remis très tard. Lors de la dernière assemblée, cela avait été relevé comme problématique. Maintenant, la CoFin s'est mise d'accord pour transmettre le rapport le vendredi précédant l'assemblée, ce qui laisse le week-end et quelques jours avant l'assemblée aux délégués pour en prendre connaissance. Si ce délai est insuffisant, M. Fabien Aeby prie l'assemblée de le faire savoir.

En conclusion, la CoFin relève la qualité de la gestion comptable et la bonne mise en place de l'organisation financière de l'EBBV. Cette structure permettra le suivi et la transparence nécessaire à un projet de cette ampleur. Par conséquent, la CoFin propose à l'assemblée des délégués d'accepter les comptes 2024 tels que présentés.

M. Sébastien Formica remercie M. Fabien Aeby pour sa présentation et passe la parole à l'assemblée pour ses questions ou ses remarques.

M. Sébastien Formica rebondit sur la question du délai pour la remise du rapport de la CoFin. A savoir qu'il n'est pas possible de travailler ainsi. En envoyant le rapport de la CoFin le vendredi avant l'assemblée, cela ne permet pas aux exécutifs de pouvoir en prendre connaissance pendant les séances et de prendre d'éventuelles décisions collégiales. Aujourd'hui, la modification effectuée n'apporte pas vraiment d'incidence en ayant reçu la dernière version du rapport dans la matinée mais il faut améliorer la situation. Pour cette fois, nous pourrions voter sans autre. Toutefois, M. Sébastien Formica réitère les propos tenus par M. Albert Pauchard lors de la précédente assemblée, à savoir que nous avons vraiment besoin d'obtenir les documents en avance afin de pouvoir nous référer à nos exécutifs pour pouvoir donner les procurations de compétence aux délégués qui participent aux assemblées. Il n'y a cependant rien de mentionner dans les statuts au sujet d'un délai pour la remise de ce rapport. Il est à vérifier ce que dit la loi sur les finances des communes fribourgeoises. Toutefois, nous devons trouver un moyen. M. Sébastien Formica propose deux semaines à l'avance afin que les exécutifs aient le temps de se réunir et de traiter les informations pour ensuite donner la délégation de compétence. Après discussion, le délai est à avancer d'une semaine selon entente avec le CoDir et Mme Karine Guisolan. Un rétro-planning est donc à mettre en place pour fixer le délai de transmission du rapport de la CoFin aux délégués.

L'assemblée ne formulant aucune autre remarque ou question, il est passé aux points suivants :

#### **d) Approbation des comptes 2024**

M. Sébastien Formica demande aux communes qui approuvent les comptes 2024 de le faire à main levée à l'aide de leurs cartons de vote :

**Oui : 23**

**Non : 0**

**Abstention : 0**

Les comptes 2024 sont donc validés à l'unanimité. Des remerciements sont adressés à Mme Karine Guisolan pour leur tenue.

La parole est passée à M. Jonas Margot du bureau RWB.

#### **6. Etat d'avancement du projet**

M. Jonas Margot fait un point sur l'état d'avancement du projet en rappelant les différentes étapes passées et à venir.

⇒ **Voir présentation jointe**

Au terme de la présentation et des explications détaillées fournies par M. Jonas Margot, la parole est passée aux délégués pour leurs questions :

Selon les explications de M. Jonas Margot, il est demandé si cela implique que la production de Micarna ne démarrera pas avant 2029 ? Cela implique en effet que le début des travaux serait mi 2026 puis 2 ans pour traiter Micarna, donc mi 2028 nous devons être prêts avec la STEP pour traiter les eaux de Micarna. Micarna est en retard sur sa procédure par rapport à la STEP au niveau du permis de construire. Le dossier n'est pas encore parti au canton, une

enquête complémentaire va débiter ses prochains jours avant d'être soumis au canton. Il est donc très probable que Micarna ne mette pas en service avant 2029.

Il a été parlé du crédit pour la réalisation de la STEP à Fr 73'000'000.00. Le montant pour les réseaux est-il compris dedans ou est-ce un autre montant ? M. Jonas Margot répond que les Fr 73'000'000.00 concernent les coûts d'avant-projet. Le bureau RWB attend le mois de septembre pour obtenir un devis sur soumission. Cela ne concerne que la STEP. Les avant-projets pour les réseaux n'ont pas encore été transmis. Les estimations initiales se montaient à Fr 20'000'000.00, maintenant à voir avec les adaptations supplémentaires. Aujourd'hui, cela reste un projet à Fr 90'000'000.00. De plus amples informations seront fournies en septembre prochain.

En ce qui concerne le cahier des charges pour les appels d'offres en marché public, y avait-il des restrictions quant aux entreprises étrangères ? Non, nous n'avons pas le droit. Nous sommes soumis aux accords de l'OMC étant donné que notre projet dépasse Fr 8'000'000.00. Ce sont donc des appels d'offres internationaux ouverts à toutes les entreprises qui ont signé l'accord avec l'OMC. Les restrictions que nous avons concernent uniquement le génie-civil, il serait peu probable qu'une entreprise vienne de l'étranger. Pour les équipements, il a été demandé qu'il puisse y avoir un service après-vente local.

Au niveau des lots, comment cela a-t-il été divisé ? Pour la STEP, ce n'est pas vraiment l'EBBV qui a décidé puisque l'ECPF avait fait le cahier des charges des ingénieurs. Un gros lot de génie civil pour le béton armé soit des travaux spéciaux, tels que les pieux, le béton armé, les enrobés et les aménagements extérieurs a été défini. Cela représente un seul lot car le site est tellement exigu, qu'il serait difficile de travailler avec deux entreprises notamment avec un délai de construction de 2 ans, il faut donc que cela aille vite. Les lots qui sont partis sont pour : l'équipement de pré-traitement, les équipements dans les bassins, le traitement des boues, le traitement du gaz et le traitement des micropolluants. Il est demandé si tout cela est paru sur SIMAP. M. Jonas Margot répond par l'affirmative. Il est précisé que six appels d'offres sont déjà lancés afin que les travaux pour le génie-civil puisse être adjugés à l'entreprise afin qu'elle puisse étudier le projet et que nous soyons prêts à mobiliser les forces pour l'été 2026. Pour les équipements entiers, nous devons définir assez vite la taille des bassins pour préparer les plans de génie-civil afin qu'ils soient conformes à ce que nous voulons faire. Pour ce qui est des sanitaires et électriciens, cela sera fait en temps voulu.

Et pour les comités d'évaluation pour les adjudications, qui sont les membres ? Ce sont MM. Michel Verdon et Olivier Pochon pour le CoDir et M. Jonas Margot pour le Bamo, l'exploitant de la STEP d'Avenches et un des ingénieurs.

La STEP sera productrice d'électricité et consommatrice. Sera-t-elle en autonomie ? Que se passera-t-il s'il y a une panne ? Arrivera-t-elle à tourner avec sa propre production ? Non, malheureusement pas. Une STEP consomme beaucoup d'électricité. Il y a une partie en photovoltaïque sur Agrico dont le Groupe E est gestionnaire. Il va poser des panneaux solaires et redistribuer sur tout le site Agrico. En cas de coupure, on ne pourra pas se servir des panneaux solaires. Il est toutefois prévu un groupe de secours électrique mazout. Nous sommes en réflexion à savoir si le gaz pourrait nous servir de groupe secours électrique. Ce point est encore à étudier en termes de puissance. Au niveau du canton, nous sommes obligés d'avoir un groupe secours en cas de coupure pour être sûr que de l'eau arrivera à la STEP. Micarna a un groupe de secours électrique pour l'abattoir car ils ne peuvent pas arrêter la chaîne. Pendant, en tout cas une heure, ils vont continuer à envoyer des eaux. La grande

question est au niveau des communes car tout arrive par pompages. Si les pompages ne sont pas secourus, il n'y aura pas d'eau qui arrivera mis à part celle de Micarna. Le canton a demandé qu'un concept soit étudié pour voir quelle STAP doit être secourue. Le CoDir a donc débuté cette étude.

M. Maxime Corthésy revient sur le traitement des oppositions sur Agrico. Où en est la commune de St-Aubin ? Est-ce que Micarna a toujours la volonté à venir sur le site Agrico ? M. Maxime Corthésy imagine que c'est toujours le cas vu qu'aujourd'hui on parle de commencer les travaux en 2026. Est-ce que Micarna aussi ? M. Jonas Margot ne peut s'exprimer pour la commune de St-Aubin. Mais, en ce qui concerne les oppositions de la STEP, la commune s'est prononcée. Elle a proposé de lever toutes les oppositions concernant la STEP. Pour Micarna, la commune n'a pas transmis plus loin son préavis mais cela se fera certainement de même, soit la levée des oppositions. Quant à savoir si Micarna aura son permis à l'été 2026 ? M. Jonas Margot émet un doute. Il y aura probablement un recours sur la décision et, selon ce que Micarna pense, cela ira au Tribunal Cantonal et probablement au Tribunal Fédéral, soit deux ans de plus. Nous n'avons pas de signaux qui disent qu'ils ne viendraient pas sur ce site. Leur projet, comme celui de la STEP, est fait. M. Maxime Corthésy rappelle qu'aujourd'hui nous n'avons pas de garantie formelle pour les investissements des communes que Micarna vient. Nous allons toutefois aller de l'avant avec une partie industrielle. M. Jonas Margot termine en précisant que nous n'avons pas de garantie formelle que Micarna vienne pas mais nous avons une garantie formelle qu'ils vont payer au niveau des investissements.

M. Fiechter demande ce que cela provoquerait niveau équivalent habitants si Micarna se retirait sur le traitement des micropolluants ? M. Jonas Margot mentionne que Micarna ne compte pas dans le calcul, il s'agit des habitant raccordés. Aujourd'hui, nous réalisons une STEP pour un équivalent de 70'000 habitants. Le seuil des 25'000 habitants raccordés étant passé, cela ne change pas sur les subventions que nous pourrions toucher. Si la commune de Grolley ne nous avait pas rejoint cela aurait été plus embêtant.

Il a été parlé d'un grand parking pour les employés de Micarna, 800 places, où en sommes-nous de l'étude sur le trafic niveau périphérique ? Il est difficile pour M. Jonas Margot de répondre car cela ne concerne pas le projet de la STEP. Toutefois, il précise que tout a été fait. Il ne s'agit pas d'un parking Micarna mais d'un parking pour tout le site Agrico. La STEP n'aura pas de places de parc, hormis pour les livraisons. Les véhicules privés des employés iront dans le parking du site Agrico. Les études trafic ont été faites conformément et sont dans le dossier pour la mise à l'enquête.

Pour clore ce point, M. Jonas Margot précise qu'il sera important de participer à la séance du mois d'octobre où de plus amples informations seront apportées.

## **7. Divers**

### **a) Information sur la mise à jour des statuts de l'EBBV 2025**

Comme il l'a été mentionné en début de séance, les communes de Grolley et Ponthaux ont fusionné au 1<sup>er</sup> janvier de cette année. M. Jonas Margot explique, normalement, lorsque l'on change les membres des associations, nous devons repasser devant les communes. Toutefois, étant donné qu'il s'agit de mêmes membres qui se sont mis ensemble, il y a un membre en moins mais ce sont les mêmes communes. De ce fait, M. Jonas Margot confirme, selon consultation avec le CoDir et le service des communes, qu'il n'est pas nécessaire de repasser devant les communes. Il a donc été procédé à des adaptations pour modifier les intitulés des

communes dans les documents et le nombre de délégués a été adapté en fonction de la nouvelle commune, ainsi que la clé de répartition. Les statuts ne seront pas soumis à l'assemblée ni aux assemblées villageoises car cela n'est pas nécessaire en cas de fusion.

#### **b) Dates des prochaines séances**

M. Jonas Margot rappelle les dates pour les prochaines séances qui auront lieu, à savoir :

- 02.07.2025 : présentation aux exécutifs des communes (PGEEr1)
- 24.09.2025 : assemblée des délégués (lieu définir)
- 29.10.2025 : séance infos délégués + exécutifs
- 20.11.2025 : assemblée extraordinaire des délégués.

M. Sébastien Formica passe ensuite la parole à l'assemblée pour ces éventuelles questions. Les délégués n'ayant pas de question, M. le Président remercie :

- l'assemblée pour la confiance témoignée pour la direction de l'assemblée,
- les délégués en leur priant d'adresser également ses remerciements dans les exécutifs,
- les membres du CoDir pour la transparence et la bonne collaboration,
- Mme Laurence Baliacas pour la tenue du procès-verbal et l'aide apportée pour la préparation de l'assemblée.

Avant de clore l'assemblée, la parole est transmise au représentant de la Municipalité de Cudrefin qui nous accueille ce soir dans les locaux de l'Hôtel de Ville. Il termine en invitant l'assemblée à partager l'agape qui suit et en souhaitant une bonne soirée à tous.

Sur ces mots, M. Sébastien Formica clôt l'assemblée, il est 20h20.

Pour l'assemblée des délégués



Sébastien Formica  
Président



Laurence Baliacas  
Secrétaire

St-Aubin, le 16 mai 2025

#### **Annexes :**

- Liste des présences
- Rapport de la CoFin (version corrigée)
- Présentation du 8 mai 2025.

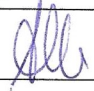

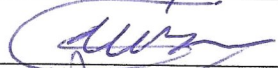
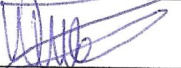
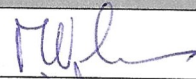
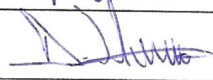
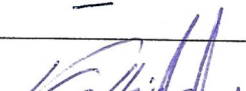
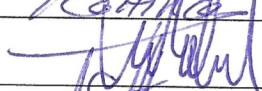
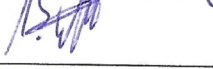

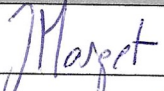
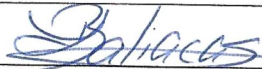


**Assemblée des délégués de l'Association Intercommunale pour l'épuration des  
eaux de la région Basse-Broye – Vully (EBBV) du 08.05.2025**

**Feuille des présences**

Merci de remplir si nécessaire et apposer votre signature pour attester de votre présence.

Délégués Assemblée			
Fonction	Nom Prénom	Signature	Suffrage
Délégué Avenches	Aeby Fabien	<i>F. Aeb</i>	10 voix
Délégué Avenches	Corthésy Maxime	<i>Maxime Corthésy</i>	
Délégué Avenches	Jost Pierre-Yves	<i>Excusé</i>	
Délégué Avenches (suppléant)	Eric Beytrison	-	
Délégué Avenches (suppléant)	Enrico Fiechter	<i>Enrico Fiechter</i>	
Délégué Belmont-Broye	Currat Fabrice	<i>F. Currat</i>	11 voix
Délégué Belmont-Broye	Formica Sébastien	<i>S. Formica</i>	
Délégué Belmont-Broye	Moulet Anita	<i>Excusée</i>	
Délégué Belmont-Broye (suppléant)	-	-	
Délégué Cudrefin	Baumann Fabien	<i>F. Baumann</i>	4 voix
Délégué Cudrefin	Amiet Jean-Luc	<i>J. Amiet</i>	
Délégué Cudrefin (suppléant)	Maeder Pascal	-	
Délégué Delley-Portalban	Keusen Jean-Daniel <i>Anne-Paule Rosset</i>	<i>J. Keusen</i>	2 voix
Délégué Delley-Portalban (suppléant)	Hotz Patrick		
Délégué Faoug	Lavanchy Théodore	<i>Excusé</i>	2 voix
Délégué Faoug (suppléant)	Sylvain Carrard	<i>Excusé</i>	
Délégué Gletterens	Schorderet Willy	<i>Excusé</i>	2 voix
Délégué Gletterens (suppléant)		-	
Délégué Grolley-Ponthaux	Julmy Antoine	<i>A. Julmy</i>	6 voix
Délégué Grolley-Ponthaux (suppléant)	<i>Salemman Jan</i>	<i>S. Salemman</i>	

Délégué Saint-Aubin	Wilimann Michael	Excusé	4 voix
Délégué Saint-Aubin	Collaud Anne Pascale		
Délégué Saint-Aubin (suppléant)		—	
Délégué Vully-les-Lacs	Bally Alain		7 voix
Délégué Vully-les-Lacs	Géraldine Mosimann		
Délégué Vully-les-Lacs	Victorio Quercia		
Délégué Vully-les-Lacs (suppléant)	Haenni François		
			<b>Total : 48 voix</b>
Candidats au Codir			
Fonction	Nom Prénom	Signature	
Vully-les-Lacs	Verdon Michel		
Saint-Aubin	Schouwey Didier		
Grolley	Rohrbasser Guillaume	—	
Delley-Portalban	Cotting Philippe		
Avenches	Vollenweider Yan		
Cudrefin	Milliet Jean-François		
Belmont-Broye	Pochon Olivier		
Autres personnes			
Fonction	Nom Prénom	Signature	
Ingénieur conseil, RWB Vaud SA	Margot Jonas		
Administratrice des finances	Guisolan-Vésy Karine	excusée	
Secrétaire assemblée des délégués	Baliacas Laurence		
Journal La Broye	Causse Philippe	✓	

# Séance des Délégués 08/05/2025

---

## Rapport de la Commission Financière de l'EBBV (COFIN) à l'assemblée des délégués.

La commission financière s'est réunie avec le CODIR le mercredi 16 avril 2025 pour recevoir les explications sur les comptes 2024 à l'ordre du jour de l'assemblée des délégués du 8 mai 2025. La commission financière était composée de Anita Moullet, Théodore Lavanchy et Fabien Aeby. Le CODIR était représenté par Mme Karine Guisolan, comptable et Michel Verdon, président du CODIR. Cette rencontre s'est déroulée dans un excellent esprit de collaboration et nous remercions les personnes présentes pour les informations et les explications fournies.

La commission financière, dans cette même composition, s'est réunie le jeudi 24 avril pour discuter l'exercice financier 2024 de l'EBBV et vous propose les compléments d'information suivants.

### Comptes 2024

Le premier exercice financier de l'EBBV propose des comptes assez épurés, le volume des activités durant cette année de démarrage ne génère pas un nombre élevé de mouvements financiers. Le rapport de gestion fournit passablement de détails sur les comptes. La commission financière évitera donc de répéter ces commentaires.

Ce rapport présente les résultats financiers de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées pour l'année 2024, couvrant la période du 1er novembre 2023 au 31 décembre 2024.

### Comptes Fonctionnels

La COFIN n'a pas procédé à un contrôle des écritures individuelles, cette tâche étant dévolue à l'organe de révision des comptes.

Les comptes 2024 sont nettement en dessous du budget. La raison principale est à trouver dans un démarrage du projet plus lent que prévu. La COFIN n'a pas pour attribution de vérifier l'exécution du projet et propose à l'assemblée des délégués de prendre ce sujet en considération et poser les questions nécessaires au CODIR.

L'EBBV a procédé à une phase d'installation financière convaincante, mettant en place un système de gestion comptable complet et clair. Le système de contrôle interne (SCI) a été majoritairement réalisé en interne, ce qui se traduit par un transfert de charge du compte "Honoraires fiduciaires, conseil et révision" (0110.31 32.10) vers le compte "Traitement du personnel administratif" (0220.3010.00).

La COFIN relève la bonne collaboration entre le maître d'ouvrage et les conseillers techniques (). La consultation des exploitants de STEP permettra la mise en place d'un ouvrage plus aisé à exploiter.

Les charges plus basses que prévues se répercutent directement sur la participation des communes, qui contribuent de manière proportionnelle selon la clé de répartition établie.

Finalement, le poids de la dette reste très limité pour ce premier exercice. Ils proviennent des intérêts du compte de construction. Une première consolidation d'une tranche d'emprunt de 1'000'000 CHF est intervenue en février 2025 au travers d'une avance à taux fixe (ATF). Cette consolidation effectuée sur cinq ans permet de diminuer les intérêts du compte de construction (environ 1.8%) vers un taux de 1%.

### **Comptes par Nature**

La COFIN n'a pas de remarques sur les comptes par nature. A cet état d'avancement du projet, cette vue, équivalente aux comptes

fonctionnels, n'apporte pas beaucoup d'informations supplémentaires.

### **Bilan et Immobilisations**

Le bilan donne une première vue financière consolidée de l'EBBV. Notons la première tranche de patrimoine administratif, qui correspond à l'avancement de l'ouvrage, et qui va croître rapidement avec l'avancement des études et des travaux.

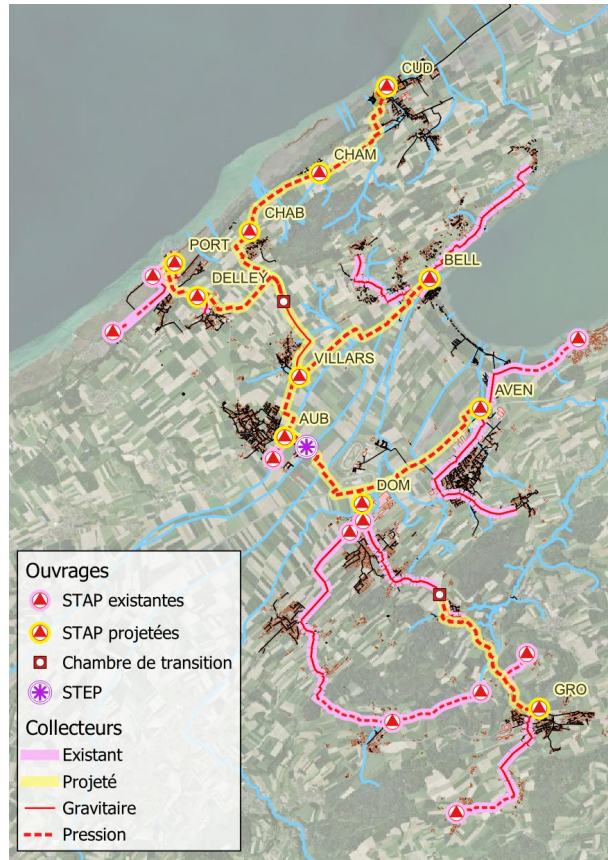
La récupération de la TVA, décidée lors de la dernière assemblée des délégués en confiant le financement à l'EBBV, permettra de récupérer 84'700.55 CHF lors de ce premier exercice. Le montant de 87'964.31 CHF correspond au passif transitoire des factures de TVA du quatrième trimestre 2024.

### **Conclusion**

La COFIN relève la qualité de la gestion comptable et la bonne mise en place de l'organisation financière de l'EBBV. Cette structure permettra le suivi et la transparence nécessaire à un projet de cette ampleur. Par conséquent, la COFIN propose à l'assemblée des délégués d'accepter les comptes 2024 tels que présentés.

Pour la commission financière  
Fabien Aeby

# Assemblée des délégués du 08.05.2025 à 19h00 à Cudrefin



## *Régionalisation de l'épuration des eaux Région Basse-Broye/Vully*

# Assemblée des délégués du 08.05.2025

## Ordre du jour

### 1. Ouverture de l'assemblée

2. Contrôle des présences

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 19.09.2024

4. Elections statutaires

a. Election du/de la représentant-e de Grolley-Ponthaux au Comité de Direction

b. Election d'un-e suppléant-e à la commission financière

5. Comptes et rapport de gestion de l'exercice 2024

a. Présentation

b. Rapport de l'organe de révision

c. Rapport de la commission financière

d. Approbation des comptes 2024

6. Etat d'avancement du projet

7. Divers

a. Information sur mise à jour statuts EBBV 2025

b. Dates des prochaines séances

# Assemblée des délégués du 08.05.2025

## Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
- 2. Contrôle des présences**
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 19.09.2024
4. Elections statutaires
  - a. Election du/de la représentant-e de Grolley-Ponthaux au Comité de Direction
  - b. Election d'un-e suppléant-e à la commission financière
5. Comptes et rapport de gestion de l'exercice 2024
  - a. Présentation
  - b. Rapport de l'organe de révision
  - c. Rapport de la commission financière
  - d. Approbation des comptes 2024
6. Etat d'avancement du projet
7. Divers
  - a. Information sur mise à jour statuts EBBV 2025
  - b. Dates des prochaines séances

# Assemblée des délégués du 08.05.2025

## Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Contrôle des présences
- 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 19.09.2024**
4. Elections statutaires
  - a. Election du/de la représentant-e de Grolley-Ponthaux au Comité de Direction
  - b. Election d'un-e suppléant-e à la commission financière
5. Comptes et rapport de gestion de l'exercice 2024
  - a. Présentation
  - b. Rapport de l'organe de révision
  - c. Rapport de la commission financière
  - d. Approbation des comptes 2024
6. Etat d'avancement du projet
7. Divers
  - a. Information sur mise à jour statuts EBBV 2025
  - b. Dates des prochaines séances

# Assemblée des délégués du 08.05.2025

## Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Contrôle des présences
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 19.09.2024
- 4. Elections statutaires**
  - a. Election du/de la représentant-e de Grolley-Ponthaux au Comité de Direction**
  - b. Election d'un-e suppléant-e à la commission financière
5. Comptes et rapport de gestion de l'exercice 2024
  - a. Présentation
  - b. Rapport de l'organe de révision
  - c. Rapport de la commission financière
  - d. Approbation des comptes 2024
6. Etat d'avancement du projet
7. Divers
  - a. Information sur mise à jour statuts EBBV 2025
  - b. Dates des prochaines séances

# Assemblée des délégués du 08.05.2025

## 4. Elections statutaires

### a. Election du/de la représentant-e de Grolley-Ponthaux au Comité de Direction

- Des candidates ou candidats?

# Assemblée des délégués du 08.05.2025

## Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Contrôle des présences
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 19.09.2024
- 4. Elections statutaires**
  - a. Election du/de la représentant-e de Grolley-Ponthaux au Comité de Direction
  - b. Election d'un-e suppléant-e à la commission financière**
5. Comptes et rapport de gestion de l'exercice 2024
  - a. Présentation
  - b. Rapport de l'organe de révision
  - c. Rapport de la commission financière
  - d. Approbation des comptes 2024
6. Etat d'avancement du projet
7. Divers
  - a. Information sur mise à jour statuts EBBV 2025
  - b. Dates des prochaines séances

# Assemblée des délégués du 08.05.2025

## 4. Elections statutaires

### b. Election d'un-e suppléant-e à la commission financière

- Des candidates ou candidats?

# Assemblée des délégués du 08.05.2025

## Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Contrôle des présences
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 19.09.2024
4. Elections statutaires
  - a. Election du/de la représentant-e de Grolley-Ponthaux au Comité de Direction
  - b. Election d'un-e suppléant-e à la commission financière
- 5. Comptes et rapport de gestion de l'exercice 2024**
  - a. Présentation**
  - b. Rapport de l'organe de révision**
  - c. Rapport de la commission financière**
  - d. Approbation des comptes 2024**
6. Etat d'avancement du projet
7. Divers
  - a. Information sur mise à jour statuts EBBV 2025
  - b. Dates des prochaines séances

# Assemblée des délégués du 08.05.2025

## 5. Comptes et rapport de gestion de l'exercice 2024

### a. Présentation - par Michel Verdon

#### Résultat

Les comptes 2024 présente un résultat à l'équilibre, avec un total des charges sensiblement inférieur à la prévision budgétaire :

- Charges CHF 102'590.78
- Produits CHF 102'590.78

#### Classification par nature

Le tableau ci-dessous permet d'apprécier les charges et produits classés par nature, ainsi que leur variation par rapport au budget 2024.

Comptes par nature	Comptes 2024	Budget 2024	Variation
30 AUTORITES ET PERSONNEL	-70 614.65	-109 500.00	-55.1%
31 BIENS, SERVICES, CHARGES EXPLOITATION	-29 628.43	-37 500.00	-26.6%
34 CHARGES FINANCIERES	-2 347.70	-25 000.00	-964.9%
46 PARTICIPATIONS	102 590.78	172 000.00	-67.7%
<b>Résultat</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	

#### Classification par fonction

L'évolution des groupes de comptes, classés par fonction est la suivante :

Regroupement par fonction	Compte 2024	Budget 2024	Variation
011 Législatif	-6 621.55	-11 800.00	-78.2%
012 Exécutif	-43 388.20	-90 500.00	-108.6%
022 Services généraux, autres	-39 699.10	-32 700.00	17.6%
720 Traitement des eaux usées	92 143.28	160 500.00	-74.2%
961 Intérêts	-2 434.43	-25 500.00	-947.5%
<b>Résultat</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	

# Assemblée des délégués du 08.05.2025

## 5. Comptes et rapport de gestion de l'exercice 2024

### a. Présentation - *par Michel Verdon*

#### 961 Intérêts

- Compte 9610.3401.00 : Les intérêts passifs sont inférieurs aux prévisions en raison d'un rythme d'avancement des investissements réalisé plus lent que prévu, entraînant une mobilisation différée des financements et une moindre charge d'intérêts sur la période considérée.

#### **Commentaires au compte d'investissements**

Le compte investissements 2024 présente un total des charges sensiblement inférieur à la prévision budgétaire :

- Prévision budgétaire : CHF 2'600'000.00
- Investissements 2024 : CHF 1'207'535.78

Les investissements de l'année 2024 portent sur les crédits d'investissement de CHF 5'880'000.- HT nécessaires à l'étude des projets STEP et Réseaux de transport en vue de la régionalisation de l'épuration des eaux de la région Basse-Broye/Vully.

Les investissements sont inférieurs aux prévisions en raison d'un rythme d'avancement des études plus lent que prévu. En effet, les mandataires pour le projet Réseaux et STAP ont débuté les études en décembre 2024 seulement. De plus, les appels d'offres pour les entreprises du projet STEP n'ont pas été publiés en 2024.

Les investissements qui n'ont pas été réalisés en 2024 en raison de l'avancement des études ont été portés au budget des investissements 2025.

#### **6.3. Endettement**

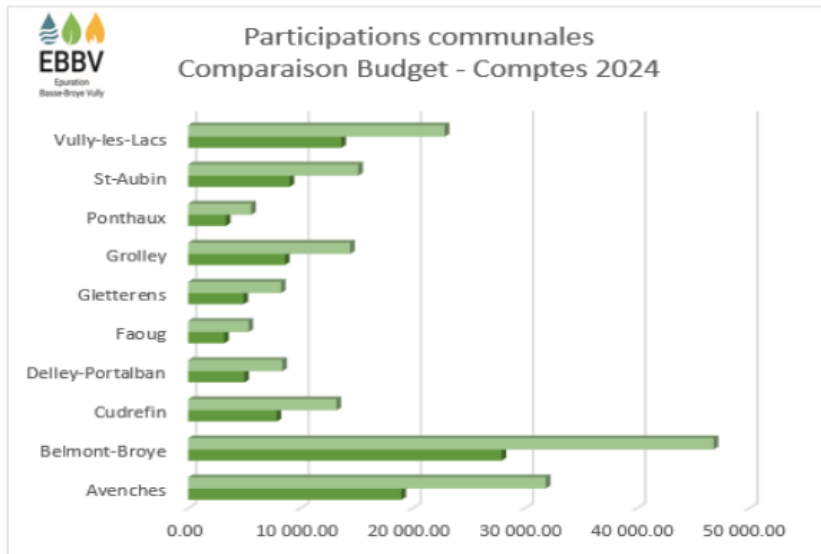
Suite à l'octroi des divers crédits d'étude votés en février et septembre 2024, le CoDir a décidé de financer ces dépenses en totalité soit CHF 6'357'000, au moyen d'un crédit de construction, offrant ainsi une flexibilité dans la durée et permettant de ne payer des intérêts que sur les montants effectivement utilisés. La consolidation s'effectuera par la suite par tranche d'un million sous forme d'ATF souscrites à court terme, afin de permettre une réévaluation globale à l'issue des travaux de réalisation de la STEP. Au 31.12.2024, le montant de l'emprunt utilisé inscrit au poste 2014.000 du bilan s'élève à CHF 656'250.20.

# Assemblée des délégués du 08.05.2025

## 5. Comptes et rapport de gestion de l'exercice 2024

### a. Présentation - par Michel Verdon

Compte 7201.4612.00 : Les charges des comptes 2024 étant inférieures aux prévisions budgétaires, le trop-perçu des participations seront remboursés aux communes conformément à la clé de répartition en vigueur



### Remboursement excédent par commune selon clé de répartition (\*)

		C2024
Avenches	18.52%	12 854.59
Belmont-Broye	27.22%	18 893.19
Cudrefin	7.68%	5 330.63
Delley-Portalban	4.88%	3 387.17
Faug	3.13%	2 172.51
Gletterens	4.81%	3 338.58
Grolley	8.39%	5 823.43
Ponthaux	3.27%	2 269.68
St-Aubin	8.81%	6 114.95
Vully-les-Lacs	13.29%	9 224.49
<b>Total</b>	<b>100.00%</b>	<b>69 409.22</b>

# Assemblée des délégués du 08.05.2025

## 5. Comptes et rapport de gestion de l'exercice 2024

### b. Rapport de l'organe de révision



Route de Fribourg 15, Case postale 126, 1723 Marly  
Tél. 026 347 13 80, Fax 026 347 13 81  
www.fiducum.ch

#### **Rapport de l'auditeur indépendant sur les comptes annuels 2024**

à l'assemblée des délégués communaux de l'

**Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Basse-Broye / Vully (EBBV), St-Aubin**

#### ***Opinion d'audit***

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Basse-Broye / Vully (EBBV), comprenant le bilan au 31.12.2024, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et le détail des immobilisations pour l'exercice arrêté à cette date.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

#### ***Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires***

Conformément aux dispositions légales cantonales et communales, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité.

Nous recommandons de proposer à l'assemblée communale d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Marly, le 4 mars 2025

# Assemblée des délégués du 08.05.2025

## 5. Comptes et rapport de gestion de l'exercice 2024

### c. Rapport de la commission financière

#### Réponse aux questions

### d. Approbation par l'assemblée des comptes et du rapport de gestion 2024

# Assemblée des délégués du 08.05.2025

## Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Contrôle des présences
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 19.09.2024
4. Elections statutaires
  - a. Election du/de la représentant-e de Grolley-Ponthaux au Comité de Direction
  - b. Election d'un-e suppléant-e à la commission financière
5. Comptes et rapport de gestion de l'exercice 2024
  - a. Présentation
  - b. Rapport de l'organe de révision
  - c. Rapport de la commission financière
  - d. Approbation des comptes 2024
- 6. Etat d'avancement du projet**
7. Divers
  - a. Information sur mise à jour statuts EBBV 2025
  - b. Dates des prochaines séances

## 6. Etat d'avancement du projet



### STEP – Etat des procédures

- **Mise à l'enquête : suite de la procédure du permis déposé le 5 juillet 2024**
  - Pas de problème formel au niveau des procédures mais de nombreuses oppositions reçues au projet STEP
  - Le dossier a été transmis fin 2024 pour préavis aux Services du canton de Fribourg, le dossier est en cours de traitement
  - Une fois évalué par tous les Services, le préavis sur le dossier sera transmis à la **préfecture** qui **décide sur les oppositions et l'octroi du permis** → *retour espéré en été/automne 2025*
- **Demandes de subventions du traitement des micropolluants**
  - La consultation préalable (phase A) est en cours auprès de l'OFEV, le dossier a été transmis début 2025 par le Service de l'Environnement fribourgeois → permet d'obtenir l'avis officiel que la STEP doit traiter les micropolluants et que les installations nécessaires peuvent faire objet d'une demande d'indemnités
- **Appel d'offres pour entreprises**
  - Les appels d'offre pour l'entreprise de génie civil (1 seul lot) et les entreprises d'équipements électromécaniques (5 lots différents) sont en cours → Les dossiers de soumission sont attendus en juin/juillet et les adjudications se feront en été 2025.

# Assemblée des délégués du 08.05.2025

## 6. Etat d'avancement du projet



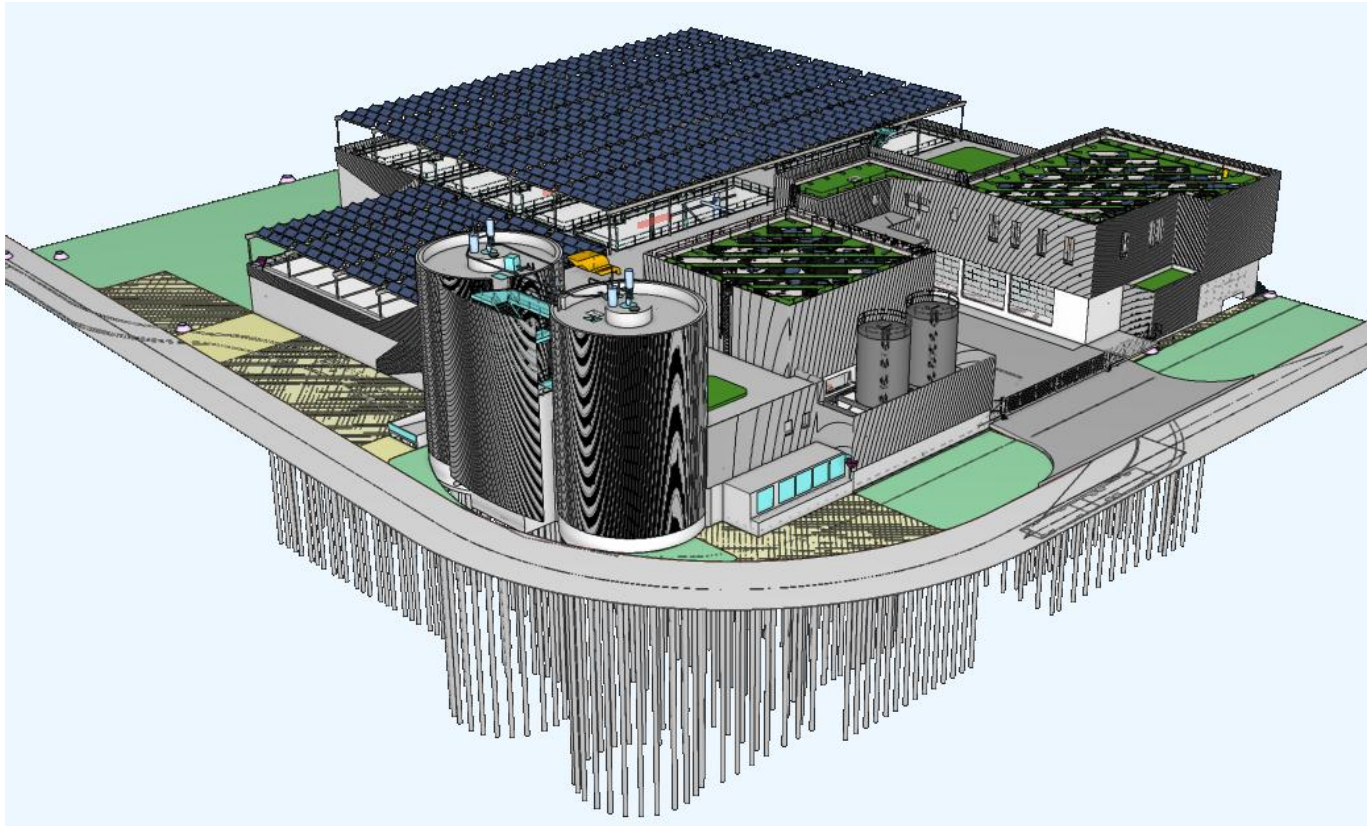
### STEP – Planning de projet

- Il est planifié que **l'ensemble des études** (rapport et dossier du projet d'ouvrage) soit **réalisé d'ici la fin de l'été 2025**, afin de continuer avec :
  - **septembre 2025** : mise à jour du devis des travaux (devis PO +/- 10%), les prix des offres des entreprises GC et équipements électromécaniques seront pris en compte dans le devis révisé ;
  - **automne 2025** : votation du crédit de construction des ouvrages ;
  - **automne 2025** : dépôt des dossiers de demandes d'autorisation et mise à l'enquête publique complémentaires (*si nécessaire*) ;
  - **dès été 2026** : début de la construction des ouvrages ;
  - **début 2029** : mise en service de la STEP régionale.

## 6. Etat d'avancement du projet



**STEP – présentation du projet technique**



## 6. Etat d'avancement du projet



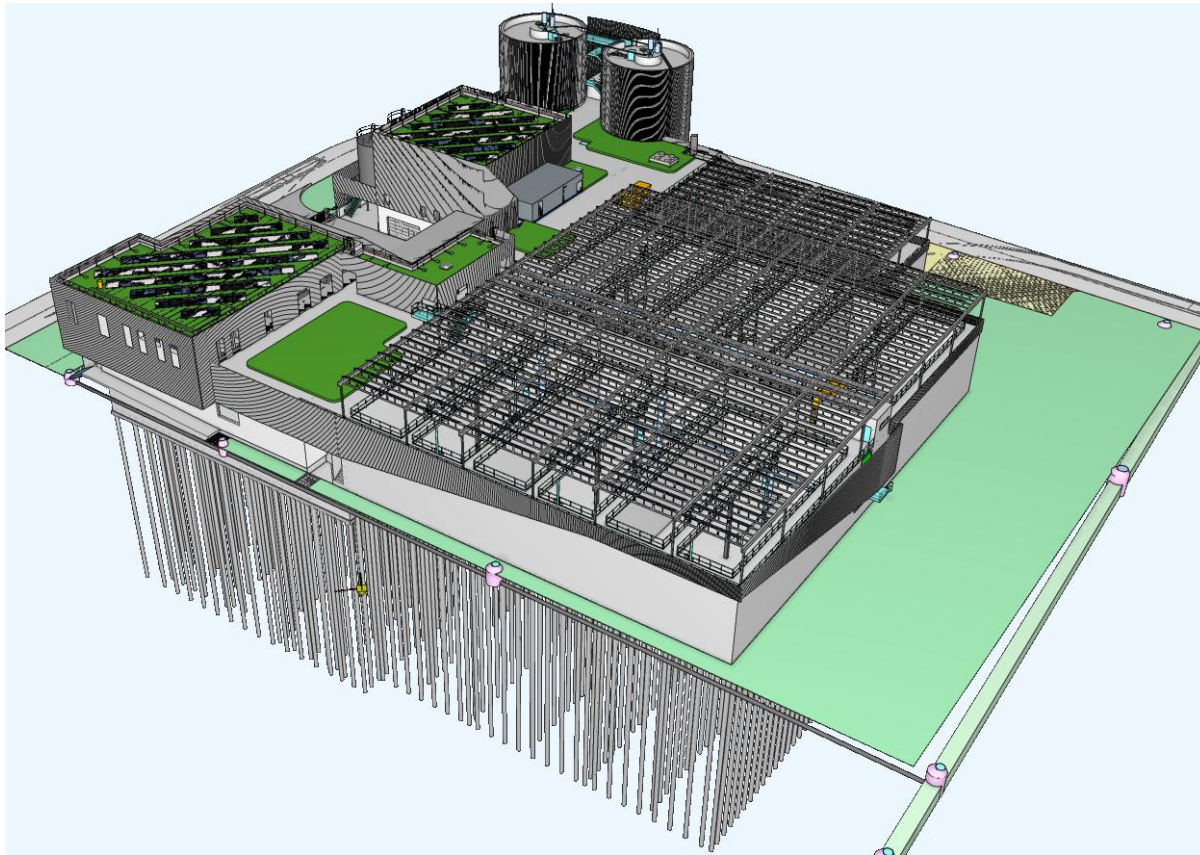
**STEP – présentation du projet technique**



## 6. Etat d'avancement du projet



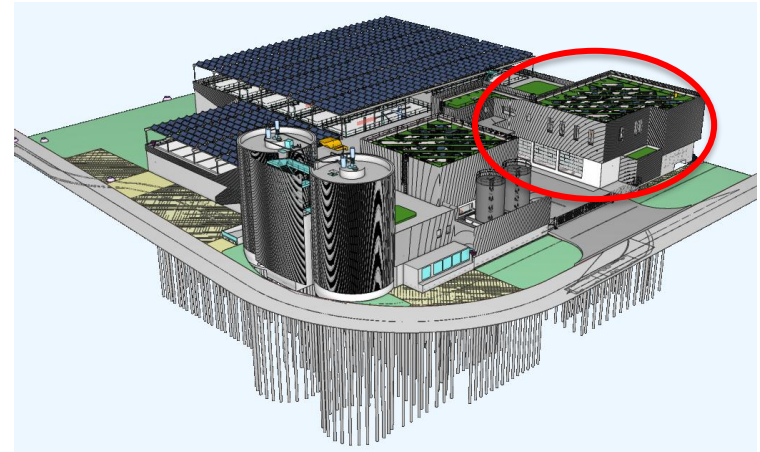
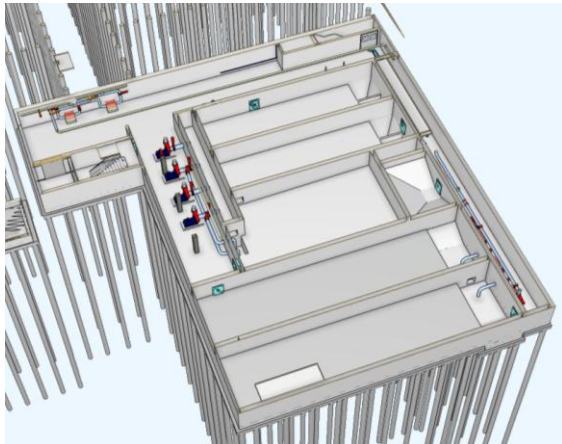
**STEP – présentation du projet technique**



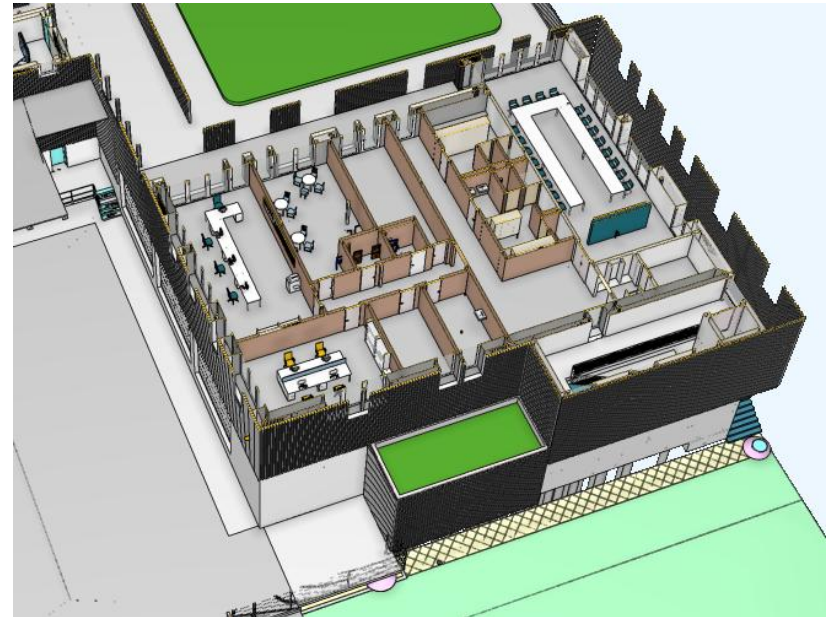
## 6. Etat d'avancement du projet



**STEP – présentation du projet technique**  
**Prétraitements**



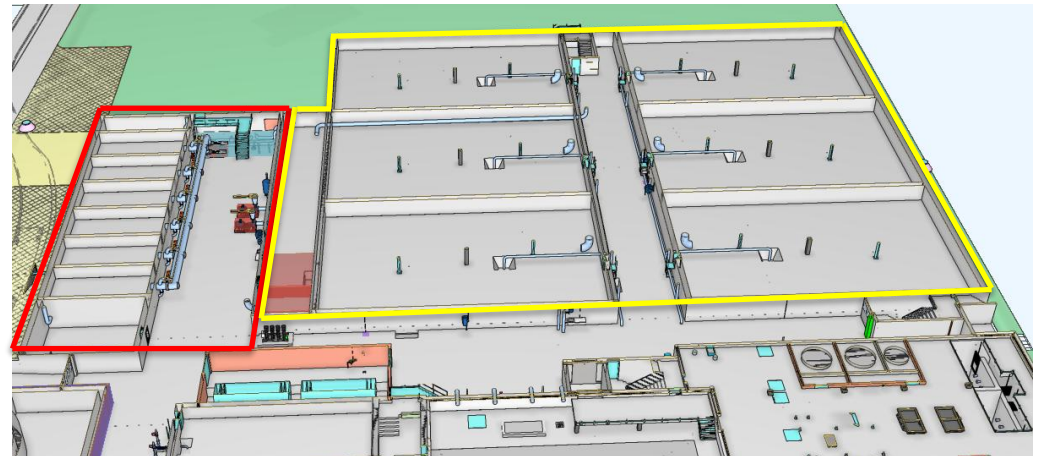
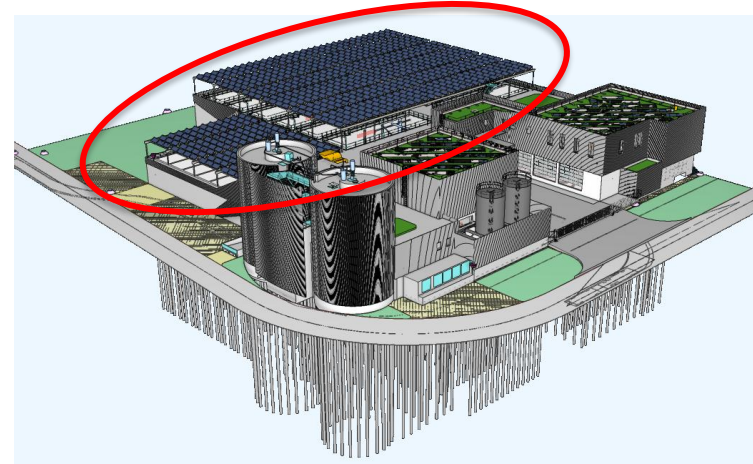
**Locaux de service**



## 6. Etat d'avancement du projet



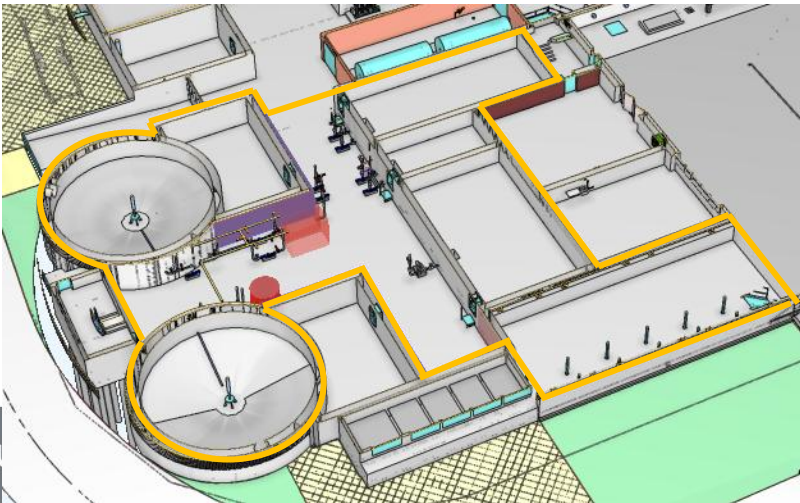
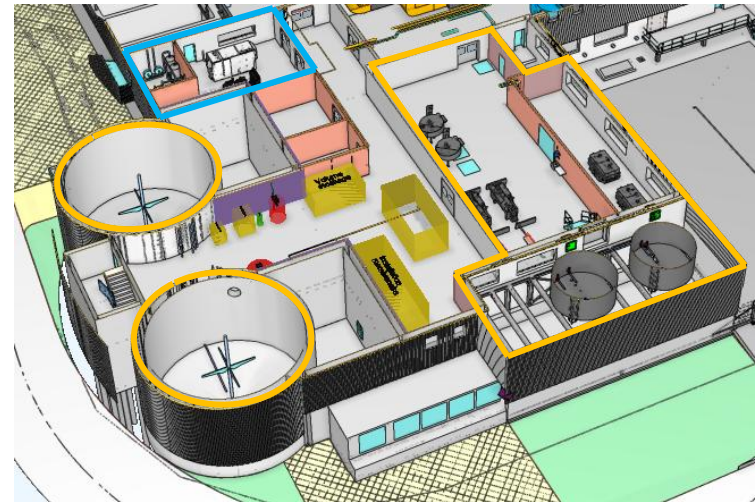
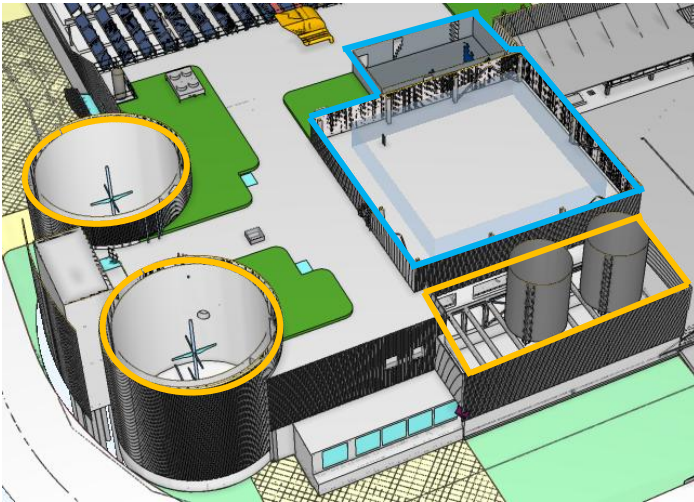
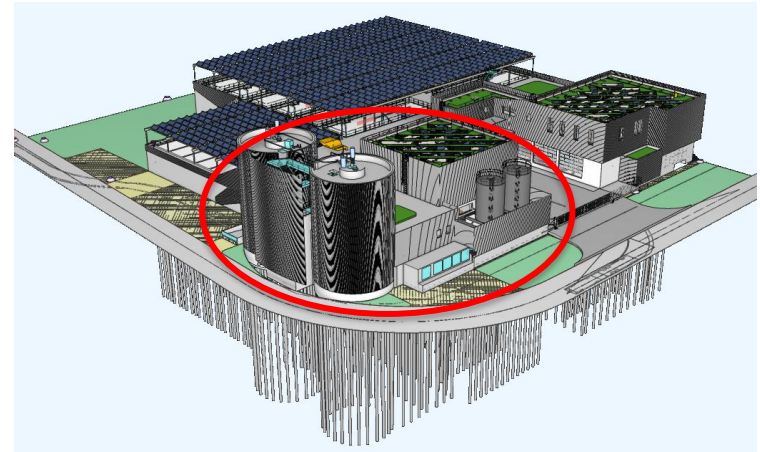
**STEP – présentation du projet technique**  
**Traitement biologique et des micropolluants**



## 6. Etat d'avancement du projet



**STEP – présentation du projet technique**  
**Traitement des boues et du gaz**



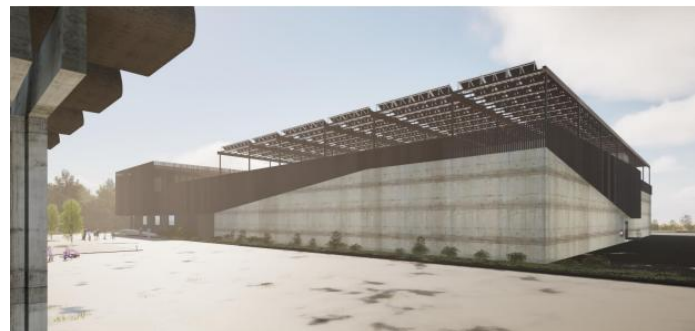
# Assemblée des délégués du 08.05.2025

## 6. Etat d'avancement du projet



### STEP – présentation du concept architectural révisé *(approuvé par le SBC le 11.03.2025)*

- Réduction de la surface en revêtement métallique tout en gardant un concept architectural esthétique avec deux matériaux (métal/béton) avec utilisation du revêtement métallique comme garde-corps pour ouvrages techniques à mi hauteur (bassins SBR)  
→ toujours possible de jouer avec les finitions du béton et la couleur du bardage métallique



## 6. Etat d'avancement du projet



### Réseaux – Planning de projet

Le Codir a réalisé deux appels d'offres mandataires selon procédure ouverte des marchés publics :

1. Mandat transformations des STEP existantes et stations de pompes, remporté par le Groupement **Holinger-CFA**
2. Mandat conduites en charge et collecteurs gravitaires, remporté par le Groupement **Holinger-CFA**

### Jalons

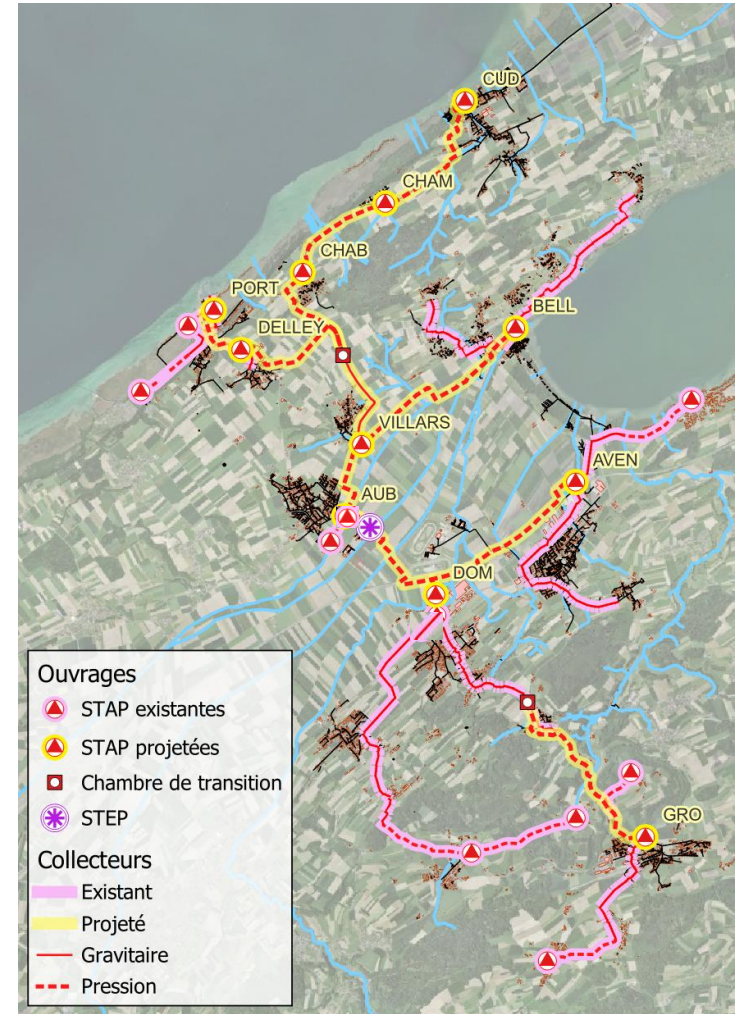
- Début des prestations en décembre 2024
- Reprise d'avant-projet rendu le 30 mai 2025
- Rendu du projet de l'ouvrage en décembre 2025
- Début des travaux : été 2026

## 6. Etat d'avancement du projet



### Réseaux – Projet technique

- **Transformation de 7 STEP** actuelles en stations de pompage
  - Avenches, Bellerive, Chabrey, Cudrefin, Delley-Portalban, Domdidier et Grolley
- Réalisation de **3 nouvelles STAP**
  - Delley, Champmartin et Villars-le-Grand
- Pose de nouveaux **réseaux**
  - Canalisations gravitaires (4.2 km) et Conduites de refoulement (26.5 km)
- Reprise de **8 stations de pompage existantes**
  - Corsalettes, Ponthaux, Chandon, Léchelles, Faoug, Gletterens et St-Aubin (2 ouvrages)
- Reprise des ouvrages de prétraitement à la STEP de Grolley
- Reprise de **réseaux existants**
  - Canalisations gravitaires (20,2 km) et Conduites de refoulement (11,2 km)



# Assemblée des délégués du 08.05.2025

## 6. Etat d'avancement du projet



### STEP et Réseaux – prochaines étapes

- **24 septembre 2025 : séance AD**
  - Votation du crédit d'études complémentaire STEP pour les prestations d'études d'exécution à réaliser par les entreprises équipements électromécaniques avant le démarrage du chantier (nécessaire avant la votation du crédit de réalisation)
  - Présentation du plan financier EBBV (pour information)
  - Votation du budget 2026
- **29 octobre 2025 : séance d'information aux délégués et exécutifs**
  - Présentation du projet et des impacts financiers
- **20 novembre 2025 : séance AD**
  - **Votation du crédit de réalisation STEP**
    - *Le référendum obligatoire qui découle (car crédit > 40MCHF) sera réalisé le 8 mars 2026*
  - Votation d'un crédit de réalisation pour travaux réseaux EBBV anticipés en lien avec des synergies
- **8 mars 2026 : votation populaire crédit de réalisation STEP**
- **Mai 2026 : séance AD**
  - **Votation du crédit de réalisation Réseaux**
  - Validation des comptes 2025



# Assemblée des délégués du 08.05.2025

## Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Contrôle des présences
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 19.09.2024
4. Elections statutaires
  - a. Election du/de la représentant-e de Grolley-Ponthaux au Comité de Direction
  - b. Election d'un-e suppléant-e à la commission financière
5. Comptes et rapport de gestion de l'exercice 2024
  - a. Présentation
  - b. Rapport de l'organe de révision
  - c. Rapport de la commission financière
  - d. Approbation des comptes 2024
6. Etat d'avancement du projet
- 7. Divers**
  - a. Information sur mise à jour statuts EBBV 2025**
  - b. Dates des prochaines séances

# Assemblée des délégués du 08.05.2025

## 7. Divers

### a. Information sur mise à jour statuts EBBV 2025

- Les **statuts EBBV** ont été **mis à jour** suite à la **fusion de Grolley-Ponthaux au 1<sup>er</sup> janvier 2025** avec ceci précisé en note de bas de page pour les éléments concernés :
  - Art. 1 : liste des communes membres
  - Annexe 1 : clé de répartition des charges financières
  - Annexe 4 : sièges à l'assemblée des délégués

→ Les **statuts mis à jour ont été validés par le SCom**

# Assemblée des délégués du 08.05.2025

## 7. Divers

### b. Dates des prochaines séances

- Mercredi 02 juillet 2025 à 19h à Domdidier : présentation du PGEEr1 aux **exécutifs** et de son plan d'action aux Communes EBBV
- **Mercredi 24 septembre 2025 à 19h00 : Assemblée des délégués**
  - Votation du crédit d'études complémentaire STEP (projet d'exécution)
  - Votation du budget 2026
- **Mercredi 29 octobre 2025 à 19h00 : séance d'information aux délégués et exécutifs**
  - Présentation des coûts du projet STEP et des projections des participations financières communales
- **Jeudi 20 novembre 2025 à 19h00 : Assemblée des Délégués**
  - **Votation du crédit de réalisation STEP**
  - Votation d'un crédit de réalisation pour travaux réseaux EBBV anticipés en lien avec des synergies

## 7. Divers

**Nous sommes disponibles  
pour répondre à vos questions**





Porrentruy · Delémont · La Chaux-de-Fonds · Bienne · Prêles · Neuchâtel · Marly ·  
Broc · Payerne · Yverdon-les-Bains · Aclens · Lavey-les-Bains · Martigny · Sierre